

Les programmes COOPERATION et CAPACITÉS proposés au sein du 7^e PCRD sont des programmes **collaboratifs**, ce qui signifie qu'ils impliquent :

- la création d'un consortium (recherche de partenaires)
- une répartition du travail (en fonction des compétences de chacun)
- une volonté de partager l'information (tout en se protégeant)

Le travail en consortium

Au sein de ces programmes, la volonté de la Commission Européenne est de développer des connaissances et des technologies nouvelles (vous serez donc amenés à partager de l'information), de travailler avec des nouveaux partenaires pour accéder à des marchés nouveaux (vous serez donc amenés à former un consortium).

Il est important de noter aussi que la pertinence des partenaires regroupés autour du projet fait partie des critères d'évaluation par la CE du projet collaboratif et donc de son acceptation.

Si vous ne souhaitez absolument pas partager de l'information, alors la participation à un programme collaboratif ne peut s'inscrire dans votre stratégie.

Attention cependant : partager de l'information ne veut pas dire perdre cette information. Il est simplement très important d'indiquer clairement dans le contrat de consortium la manière dont seront « partagés » les résultats de recherche obtenus.

Note Dans le cadre du programme CAPACITÉS les PME qui sont à la recherche d'une solution technique sont propriétaires des résultats.

L'IPR-Helpdesk a notamment édité un guide sur le management de la propriété intellectuelle dans les projets de Recherche au profit des PME (programme CAPACITÉS). Guide disponible via le lien :

http://www.eurosfair.prd.fr/7pc/documents/1205149858_8_es_ip_smeactions_0000006648_00_.pdf

Partenaire ou coordinateur ?

Le rôle du coordinateur

Le rôle du coordinateur est administratif et financier. Il lui faut penser à bien intégrer les compétences nécessaires à la gestion du projet :

- > maîtriser l'anglais technique et financier,
- > organiser les réunions entre partenaires,
- > relancer les partenaires sur les dates d'avancée et de clôture de tâches qui leur incombent,
- > représenter le consortium. En effet, le coordinateur est le seul à être en lien direct avec la Commission Européenne.

Le coordinateur doit aussi : informer la Commission Européenne de l'évolution du projet et lui fournir tous les éléments administratifs et financiers nécessaires (un projet se déroulant sur une durée moyenne de 3 ans est financé en plusieurs étapes suivant son évolution).

Vos contacts

CCI de Clermont-Ferrand / Issoire

Courriel : een@clermont-fd.cci.fr

Tél. 04 73 43 43 22

CCI de Grenoble - GREX

Courriel :

elodie.wagner@grenoble.cci.fr

Tél. 04 76 28 28 09

CCI de la Haute-Savoie

Courriel :

europe@haute-savoie.cci.fr

Tél. 04 50 33 72 00

CCI de Lyon

Courriel : een@lyon.cci.fr

Tél. 04 72 40 59 71

CRCI Auvergne

Courriel : een@auvergne.cci.fr

Tél. 04 73 60 46 66

CRCI Rhône-Alpes

Courriel : een@rhone-alpes.cci.fr

Tél. 04 72 11 43 08

Il est d'autant plus pertinent de vous positionner en tant que coordinateur du consortium si le « call » lancé par la CE correspond à votre idée, votre besoin et que vous avez besoin de compétences complémentaires pour répondre à l'ensemble de l'appel à proposition. D'autre part, en tant que coordinateur, la partie gestion du projet est financée à 100% par la Commission Européenne.

Le rôle des partenaires

Les partenaires du consortium formé doivent :

- > remplir les tâches qui leurs incombent dans le cadre du projet : ces tâches sont réparties en « Workpackages »,
- > participer aux réunions de suivi du projet organisées par le coordinateur,
- > fournir les éléments techniques et financiers pour les rapports annuels :
 - éléments techniques : ex : résultats de tests,
 - éléments financiers, ex : fiche de temps des personnes travaillant sur le projet, factures, états de coûts « type » de la CE, etc.

Comment trouver des partenaires ?

Le réseau Enterprise Europe Network vous permet, par l'intermédiaire d'un réseau d'experts, de trouver des partenaires potentiels afin de monter un consortium...

Le site internet de CORDIS (site du service communautaire d'information sur la R&D), propose une rubrique « trouver des partenaires de projets ». La base de données vous permet de détecter des partenaires potentiels dans le cadre d'un des programmes du FP7 en fonction du thème de recherche, d'un pays, d'un type de participation, via le lien : http://cordis.europa.eu/fp7/partners_fr.html

Il est important aussi de vous faire connaître auprès de votre Point de Contact National (PCN) qui est régulièrement en relation avec des partenaires potentiels et donc source d'informations intéressantes.

Les PCN : <http://www.eurosfaire.prd.fr>

Les consultants spécialisés dans le montage de projets européens de R&D sont généralement bien intégrés dans les « réseaux européens » actifs (attention : certains cabinets sont de véritables spécialistes du PCRD ; d'autres ont des compétences plus généralistes : vérifier attentivement les références des consultants pressentis).